

Séance du 26 Février 2016

Subventions 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les subventions et de maintenir les tarifs 2015 pour 2016 sauf pour USEP (activités école de Plerneuf) pour laquelle un montant de 1 700 € est proposé.

Monsieur Le Maire précise que L'instruction budgétaire et comptable M14 ne prévoit pas le versement de subventions à des personnes physiques, seules en sont bénéficiaires les personnes morales. La Commune ne peut donc verser de subvention aux familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de ne pas augmenter les subventions et de maintenir les tarifs 2015 pour 2016 et d'allouer 1 700 € pour l'USEP (activités école de Plerneuf):

. Centre Communal d'Action Sociale	2 700 €
. Amicale laïque	676 €
. Union Sportive Plerneuoise	1 596 €
. Association Gymnastique Plerneuoise	626 €
. F.N.A.C.A.	172 €
. Séjours linguistiques élèves collèges 15 élèves (42 €/élève)	630 €
. Classes de découverte élèves collèges 10 élèves (26 €/élève)	260 €
. USEP (activités école de Plerneuf)	1 700 €
. ADMR – secteur de St-Donan	195 €
. Secours populaire	60 €
. Secours catholique	60 €
. Restos du Cœur	60 €

	8 735 €

Subvention USEP (activités école de Plerneuf).

l'école de Plerneuf (piscine, classes de découverte, projet d'école, etc...) pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord.

Participation aux olympiades (Ploufragan).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 500 € au compte 6558 pour participation aux Olympiades de Ploufragan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord.

Aménagement du Parking de l'école.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal du projet d'aménagement du parking situé à l'entrée de l'école publique Arc-en-Ciel pour lequel l'étude a été estimée à 1 540 € HT par le Cabinet François DZIKOWSKI à Quintin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a donné un accord de principe qui sera validé lors du prochain Conseil municipal après le Vote du Budget Investissement Commune 2016.

Enquête publique chemins ruraux.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil municipal que la cession de chemins ruraux est soumise à une enquête publique dont les modalités ont été modifiées par un décret du 31 juillet 2015.

Mise à disposition gratuite de terrains communaux pour entretien.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil municipal d'une proposition de mise à disposition gratuite de terrains communaux pour faire pâturer les parcelles A 360 (Pré des Cherières) - A 704 (Le Pritel) – A 1502 (Les Cherières) à Monsieur et Madame DESBOIS Christophe 4 Le Chêne Guénette à Plerneuf.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.